

Rencontre régionale du 24/09/2013

La FNARS, qui a pris une part active dans la préparation du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, souhaite réaffirmer en premier lieu sa mobilisation pour la mise en œuvre de ce plan.

Nous souhaitons également vous faire part de nos constats quant à la situation en région centre :

Sur la thématique hébergement /logement

La situation nous paraît contrastée : Globalement la région ne se situe pas dans une zone de forte tension sur le logement social et le partenariat initié avec l'union sociale de l'habitat autour de l'accès au logement permet de conforter des collaborations que nous jugeons globalement satisfaisantes même s'il faut poursuivre les efforts pour accélérer l'accès au logement autonome.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut concentrer les efforts sur la construction de logements adaptés pour les publics les plus précaires : adaptés de par leur loyer et leur configuration.

Il est également nécessaire d'articuler les mesures d'accompagnement dès le relogement. Cette question nous paraît centrale car la mise en œuvre d'une politique d'insertion reposant sur le logement autonome nécessite un renforcement des mesures d'accompagnement et de garantie pour convaincre les bailleurs sociaux d'abaisser le niveau d'exigence pour l'entrée dans le logement.

Le financement de ces mesures ne nous paraît pas aujourd'hui à la hauteur de l'enjeu.

Sans cet effort le risque est grand de voir les publics identifiés les plus en difficulté (expulsés, surendettés) ne pas pouvoir accéder au logement social.

Situation contrastée car sur le secteur de l'hébergement d'urgence la situation en revanche est critique. Alors que des places sont régulièrement créées notamment sur les agglomérations d'Orléans et de Tours, le nombre de refus d'hébergement constitue une réalité sociale difficilement supportable pour les familles à la rue mais aussi pour les équipes de veille sociale qui sont désemparées.

Face à cette pression de la demande, la tentation est grande de privilégier la mise à l'abri dans des conditions qui sont parfois à la limite de la décence (dortoirs, mise à la rue en journée, absence de restauration).

La situation est d'une telle complexité que nous ne souhaitons pas nous poser en donneur de leçon ou laisser entendre que des solutions évidentes existent.

Cependant nous devons alerter sur une situation qui ne fait que se dégrader.

Les 100 millions de crédits complémentaires annoncés la semaine dernière vont sans doute permettre de réduire les tensions sur les secteurs les plus critiques. Cependant, tant que la question fondamentale du devenir des déboutés du droit d'asile ne sera pas traitée, nous verrons année après année grossir le flot de ces personnes en attente d'une hypothétique régularisation qui embolise le dispositif d'hébergement d'urgence.

Dans le même temps les autres publics en situation de précarité accèdent avec difficulté aux dispositifs d'urgence. Qu'on le veuille ou non une concurrence s'installe entre ces différents publics, concurrence que n'a pas à arbitrer notre secteur associatif.

Nous n'avons pas vocation à faire le tri entre les détreffes. L'accueil inconditionnel reste l'objectif premier de nos engagements envers tous les publics accueillis.

Nous pensons qu'un examen plus concerté entre nos associations et l'administration permettrait peut-être de trouver des solutions sur des situations qui demeurent dans des impasses administratives parfois pendant des années.

Attention une mise à l'abri sans accompagnement protège la personne mais ne traite pas sa situation, il ne faut donc pas centrer les moyens sur l'urgence au détriment de l'insertion.

Les dispositifs d'accueil et hébergement doivent répondre à la diversité des besoins et à leur évolution ; un renforcement des SIAO sur leur fonction d'observatoire s'impose donc pour une meilleure orientation des crédits

Notre secteur est prêt à évoluer dans les formes de réponses à apporter mais il faut accompagner ces évolutions

Des moyens doivent être réservés à ces fonctions d'analyse et d'accompagnement au changement.

Sur le champ de l'insertion par l'économie nous sommes dans l'attente de la réforme sur le statut des salariés en insertion et le financement au poste.

Je profite de cette occasion pour faire un appel aux différentes collectivités et institutions :

Nos chantiers ont besoin de subventions mais ils ont aussi et surtout besoin de travail. L'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics est insuffisante. Les outils règlementaires existent, il faut les utiliser pleinement.

Pour finir, le plan quinquennal insiste sur la nécessité d'associer les personnes à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

Cette question est portée par la FNARS depuis de nombreuses années ; elle peine à prendre corps tant dans des journées comme celles-ci que dans les pratiques des associations au quotidien.

La FNARS est chargée d'animer **un conseil consultatif régional des personnes accueillies**. Comment ce conseil sera soutenu, sollicité et entendu ?

Quelle place trouvera-t-il dans le paysage régional ?

Pour conclure je souhaiterais formuler un dernier souhait : la présence à la tribune lors d'une prochaine réunion régionale d'un représentant de ce conseil.

Eric Le Page,
Président FNARS Centre